

Procès-verbal du Comité Syndical
Du 12 février 2026
16h00
Salle de Conférence, Centre Administratif de Saint-Gaudens

Régulièrement convoqué par Madame la Présidente, Maryse VEZAT-BARONIA, le Comité Syndical a délibéré sur les rapports inscrits à l'ordre du jour le 12 février 2026.

Date de convocation : 4 février 2026

Secrétaire de séance : Patrice RIVAL

Présents : 6

Maryse VEZAT-BARONIA, Roselyne ARTIGUES, Patrice RIVAL, pour le Conseil départemental, Marie-Claire UCHAN pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges, Jean VERDIER pour la commune de Valcabrère, Alain LARQUE pour la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises.

Représentés : 5

Isabelle HARDY représentée par Roselyne ARTIGUES, Martine CROQUETTE représentée par Patrice RIVAL, Christine COURADE représentée par Maryse VEZAT-BARONIA, Aude LUMEAU-PRECEPTIS représentée par Jean VERDIER pour le Conseil départemental, Alain PUENTE représenté par Marie-Claire UCHAN pour la communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises.

Absent(s) excusé(s) : 11

Anne BOYER, Loïc GOJARD, Sandrine BAYLAC, Pascal BOUREAU, Victor DENOUVION, Emilienne POUMIROL, Jean-Marc DUMOULIN pour le Conseil départemental.

Absent(s) : 5

Laurence DEGERS, Marc PERE (suppléant) pour le Conseil départemental,
Patrick LAGLEIZE pour la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises
Robin PARNISARI pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges
Adrien ADAM pour la commune de Valcabrère

Nombre de membres			Quorum
En exercice	Présents représentés	ou Qui ont pris part au vote	
20 titulaires 4 suppléants	11	11	11

Thématiques	N° de rapport ou délib	Sujets
Administration générale	2025 - 1	Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025
	2025 - 2	Diagnostic réseau eaux pluviales Réseau 31 : Contrat de coopération
Finances	2025 - 3	Autorisation d'engager les dépenses d'investissement
	2025 - 4	Débat d'Orientation Budgétaire
Informations		<u>Actualités</u> : Etat d'avancement des projets Marché de maîtrise d'œuvre - Bilan 2025 + Présentation de l'Esquisse + planning prévisionnel - Diagnostic réseau eaux pluviales Réseau 31 : Contrat de coopération Local d'accueil / Sanitaires du cloître Vie culturelle du site : Musée Archéologique / Les Olivétains

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération N° 2025 - 1

Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025.

Le Comité Syndical

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents ou représentés	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
20 titulaires 3 suppléants	11	11	11	0	0

Délibération N° 2025 - 2

Diagnostic réseau eaux pluviales Réseau 31: Contrat de coopération

Madame la Présidente expose

Madame la Présidente expose que le Syndicat Mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère exerce, au titre des actions touristiques, la compétence de gestion et de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement public des sites depuis le 26 décembre 1989.

L'étude relative à ce Schéma Directeur d'aménagement public a mis en évidence la réfection éventuelle des réseaux enterrés sous le parvis de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges ainsi que sous certaines voiries de la ville haute. La phase « esquisse » des travaux d'aménagement souligne par ailleurs l'opportunité de repenser la gestion des eaux pluviales à l'occasion de la requalification du parvis et de certaines voiries de la ville haute.

La réalisation d'un diagnostic du réseau des eaux pluviales apparaît, par conséquent, comme une étape obligatoire et un préalable nécessaire aux opérations d'aménagement touristique à venir, afin de lever les incertitudes techniques.

La commune de Saint-Bertrand-de-Comminges ayant transféré la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (Réseau31) le 28 décembre 2012, ce dernier dispose de la compétence et de l'expertise nécessaires pour réaliser ce diagnostic.

Il est ainsi proposé de mettre en œuvre une coopération entre le Syndicat Mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère et Réseau31. Cette coopération, fondée exclusivement sur des considérations d'intérêt général, est exclue du domaine concurrentiel et des marchés publics conformément à l'article L.2511-6 du Code de la commande publique.

Cette coopération répond à un intérêt général commun tenant à la cohérence de l'action publique sur un même espace, le parvis, et visant notamment :

- La préservation et la valorisation du domaine public,
- L'optimisation des deniers publics,
- La sécurité et la salubrité publiques.

Il est donc proposé d'approuver un **contrat de coopération technique et financier** ayant pour objet de déterminer les modalités de réalisation du diagnostic du réseau des eaux pluviales dans le cadre de l'opération d'aménagement du parvis de la cathédrale et de certaines voiries de la ville haute.

Le montant prévisionnel du diagnostic est fixé à **4 528,20 € HT**, conformément à la tarification du Conseil syndical de Réseau31 votée le 12 décembre 2025. Le règlement interviendra après réception du diagnostic, dans un délai de trente jours à compter de l'émission du titre par Réseau31.

Vu l'article L.2511-6 du Code de la commande publique,

Vu le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à Réseau31 en date du 28 décembre 2012,

Vu le projet de contrat de coopération relatif à un diagnostic du réseau des eaux pluviales entre le Syndicat Mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrière et le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (Réseau31),

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- **D'approuver** le contrat de coopération relatif à la réalisation d'un diagnostic du réseau des eaux pluviales avec le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (Réseau31),
- **D'approuver** le montant prévisionnel du diagnostic fixé à 4 528,20 € HT,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ledit contrat ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents ou représentés	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
20 titulaires 3 suppléants	11	11	11	0	0

FINANCES

Délibération N° 2025 – 3

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame la Présidente expose

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de

ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Le Comité Syndical

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

- D'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2026 dans la limite de 25 % des crédits votés en 2025 hors RAR conformément à l'Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#) soit :

Chapitre	Crédits votés en 2025	Taux autorisé	Crédits autorisés en 2026
20 : Immobilisation incorporelles	0,00	25%	0,00
21 : Immobilisation corporelles	0,00	25%	0,00
23 : Immobilisation en cours	0,00	25%	0,00
45 : opérations sous mandats	601 712,90	25%	150 428,23
458101 : valorisation du site de SBV	102 700,00	25%	25 675,00
458102 : réhabilitation sanitaires cloître de SB	95 600,00	25%	23 900,00
458103 : construction local d'accueil à Saint-Just	403 412,90	25%	100 853,23
458104 : autres opérations	0,00	25%	0,00
	601 712,90		150 428,23

- D'autoriser la Présidente à signer tout document et réaliser toute démarche en application de cette décision

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents ou représentés	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
20 titulaires 3 suppléants	11	11	11	0	0

Délibération N° 2025 – 4

Débat d'orientation budgétaire 2026

Madame la Présidente expose

L'organisation d'un débat d'orientation budgétaire est prévue par l'article 20 des statuts reproduit ci-après.

Article 20. Débat d'orientation budgétaire

Dans un délai de deux mois avant le vote du budget, une séance du Conseil syndical est consacrée aux orientations générales du budget de l'exercice à venir. Le débat sans vote est introduit par un rapport du Président.

Conformément aux dispositions combinées des articles L5722-1 et L 2312-1 du CGCT, le Syndicat Mixte doit organiser un DOB selon les règles applicables aux communes comprises entre 3 500 et 10 000 habitants. « *Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.* »

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire local, ainsi que les objectifs financiers et priorités du Syndicat Mixte pour la construction du projet de budget primitif 2025, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération. Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2025 du syndicat mixte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1;

Vu loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

Considérant, conformément aux instructions de la préfecture de Haute-Garonne, les articles sont applicables au Syndicat Mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrière, établissement ayant exercé son droit d'option pour adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026 (ROB), **annexé à la délibération** ;

Le Comité syndical,

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De prendre acte des orientations budgétaires présentées dans le rapport, par Madame la Présidente et du débat qui a suivi.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents représentés	ou Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
20 titulaires 3 suppléants	11	11	11	0	0

Détails du DOB :

1) Bilan de l'exercice 2025

Pour 2025, le contexte financier inédit du Conseil départemental l'a amené à faire des choix dans la mise en œuvre de sa politique touristique. Ainsi, il a été acté au budget primitif du Conseil départemental de ne pas verser de contribution en 2025, impactant ainsi le budget du Syndicat Mixte. Les résultats prévisionnels sur les deux sections sont déficitaires. Ils sont couverts par le reliquat de l'année 2024. En 2025, on constate un résultat global prévisionnel de: 584 274.58 €

Section de fonctionnement

Le budget primitif 2025 a été établi sur une section de fonctionnement limitée, comprenant essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement du Syndicat Mixte : mise à disposition de services, assurances, adhésions, abonnements aux outils de gestion et de dématérialisation, création et hébergement du site internet, ainsi que la dotation aux amortissements. Aucune dépense n'a été engagée sur le chapitre 011.

Section d'investissement

Les priorités du Syndicat ont été de concentrer ses efforts sur les projets d'aménagement du site en section d'investissement.

Opération 1: *Réalisation de travaux d'aménagements dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie à Saint-Bertrand-de-Comminges*

Actions réalisées:

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage a assuré l'accompagnement et le cadrage du démarrage de la maîtrise d'œuvre ;
- Les relevés topographiques nécessaires au lancement des études ont été réalisés ;
- Les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées conformément au calendrier prévisionnel ;
- Présentation en COPIL du premier livrable
- Première phase des études réalisée: Un premier livrable, correspondant à la phase esquisse, a été remis.

Dépenses sur ces actions: Malgré les prévisions inscrites au budget 2025, aucune dépense significative n'a été engagée sur le projet de travaux d'aménagement à Saint-Bertrand-de-Comminges au cours de l'exercice. Seules ont été engagées en 2025 : Les honoraires de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, au titre du suivi et du cadrage du dossier ; Les dépenses liées aux relevés topographiques nécessaires au démarrage des études.

Opération 2: Création du local d'accueil à Valcabrère

La maîtrise d'œuvre a remis les éléments de la phase PRO le 17 février 2025. Après relecture, certains points ont été ajustés afin de préciser les principes constructifs, les choix de matériaux et les modalités techniques du projet. Toutefois, le projet a été fortement impacté par les prescriptions archéologiques relatives aux fouilles préventives sur l'emprise du futur bâtiment.

Réalisations financières 2025 : En 2025, seules les dépenses liées à la mission de maîtrise d'œuvre ont été engagées, correspondant au rendu des études de la phase PRO. Aucune dépense d'investissement liée aux travaux ou aux fouilles n'a été engagée sur l'exercice.

Opération 3: Réfection des sanitaires du cloître

Le budget 2025 prévoyait la poursuite du projet de réfection des sanitaires du cloître, comprenant :

- La mission de maîtrise d'œuvre ;
- Les travaux de réfection ;
- Les missions de contrôle technique et de coordination SPS.

Actions en 2025 : La maîtrise d'œuvre a remis les éléments de la phase PRO en 2025. Aucune autre démarche opérationnelle n'a été engagée sur l'exercice. Ce phasage volontaire s'explique par la volonté de coordonner le lancement de ce projet avec celui du local d'accueil, afin de mutualiser les procédures et de disposer d'une marge de négociation sur les coûts de travaux.

La demande de permis de construire a été instruite et délivrée.

Réalisations financières 2025 : Comme pour le local d'accueil, seules les dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre ont été engagées en 2025, au titre du rendu des études de la phase PRO. Aucune dépense d'investissement relative aux travaux n'a été réalisée sur l'exercice.

Conclusion synthétique des dépenses d'investissement:

De manière générale, les dépenses d'investissement engagées en 2025 restent limitées par rapport aux prévisions initiales.

Néanmoins, les projets (travaux d'aménagement) ont progressé sur le plan des études, permettant de sécuriser leur faisabilité technique et réglementaire. Les arbitrages à venir, notamment concernant les contraintes archéologiques, conditionneront la poursuite opérationnelle des projets et leur programmation budgétaire sur les exercices suivants.

2) Projections 2026 :

Dans un contexte financier toujours contraint, le Conseil départemental a poursuivi en 2026 les choix engagés les années précédentes en matière de politique touristique.

Après analyse de la situation financière du Syndicat Mixte et des projets menés en interne, il a été décidé de ne pas verser de contribution pour l'année 2026. Il est ainsi acté qu'aucune contribution départementale ne sera versée. Le résultat reporté de l'année 2025 permettra de financer le budget 2026.

Il convient de rappeler que plusieurs projets de travaux et d'aménagement sont actuellement engagés sur le site de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère.

Ce choix d'absence de contribution s'explique notamment par la présence d'un reliquat financier de 2025 et par un niveau de dépenses quasi-inexistant sur ces projets en 2025. Plusieurs projets sont en cours de réévaluation afin d'ajuster le contenu, le calendrier et les coûts.

Le budget de 2026 présentera une section fonctionnement mineure, au regard de l'année 2025. Une section investissement sera prévue pour couvrir les études de la Maîtrise d'œuvre et couvrir le suivi de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les opérations de travaux sur 5 ans, ainsi que la maîtrise

d'œuvre pour les travaux du local d'accueil à Saint-Just et des sanitaires du cloître, au regard des arbitrages.

La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement serviront à structurer l'administration générale du Syndicat

- Mise à disposition de service
- Assurances
- Adhésion ATD31
- Divers abonnements (Berger-Levrault, plateforme marchés publics, télétransmission, Certificat I-Parapheur)
- Création du site internet (mise en ligne et hébergement)

Le site internet, mis en ligne en 2025 dans le cadre du projet global des sites internet des syndicats mixtes, fait l'objet d'une dépense reportée sur 2026.

- Prestations de services et autres

Un budget sera prévu pour cette partie, même si son montant restera faible.

- Dotation aux amortissements
- Frais de publication des marchés
- Frais de déplacement comité scientifique
- Prestations stratégie CSC

La section d'investissement:

Opération 1 : Réalisation des travaux d'aménagements dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie à Saint-Bertrand-de-Comminges

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (sur un marché de 136 800 € sur 5 ans)
- Maîtrise d'œuvre des travaux sur 5 ans (sur un marché de 5 ans pour un montant global de 306 000.50€)
- SPS (prévu en 2025, peu après le démarrage de la Maîtrise d'œuvre)
- Prestation Diagnostic des eaux pluviales | Réseau31 - 4528€ HT. *Convention SM SBV - Réseau 31

Au regard du planning actuel, aucun démarrage de fouilles ni de travaux éventuels n'est envisagé avant 2027, sous réserve des ajustements qui pourront intervenir dans le cadre du planning prévisionnel d'ici le BP. D'ici là, plusieurs étapes devront être menées, notamment la poursuite des études: la phase d'avant-projet (AVP), PRO/DCE, qui permettra d'estimer les montants des travaux afin d'anticiper les décisions à venir. Recherche de financements à prévoir entre le choix définitif des entreprises et le démarrage des travaux.

Opération 2: Création du local d'accueil à Valcabrère

- Maîtrise d'œuvre pour le local d'accueil
- Fouilles préventives
- SPS
- CT
- Les travaux liés à la création du local d'accueil

Pour 2026, le projet de création du local d'accueil étant toujours à l'étude, fera l'objet de concertation. L'objectif est de tenir compte des contraintes techniques et archéologiques et rechercher des

solutions pour maîtriser les coûts. Par prudence, le montant des travaux est inscrit en section d'investissement. Cette inscription anticipe un éventuel démarrage des travaux. Même si la réalisation des fouilles préventives reste un élément à solutionner pour le lancement du chantier. Nous avons prévu une enveloppe uniquement pour les fouilles liées à l'espace du local d'accueil, et pas au-delà. Nous attendons les arbitrages pour savoir si des ajustements seront nécessaires.

Opération 3 : Réfection des sanitaires du cloître

- Maîtrise d'œuvre pour les sanitaires
- SPS
- CT
- Travaux liés aux sanitaires du cloître

Aucun investissement pour les travaux n'a été réalisé jusqu'à présent. Pour 2026, une dépense est prévue pour la réfection des sanitaires.

Contributions des membres : Il est ainsi acté qu'aucune contribution départementale ne sera versée. Le résultat reporté de l'année 2025 permettra de financer le budget 2026. Ces projections sont présentées à titre indicatif et seront figées dans le cadre du vote du budget primitif.

INFORMATIONS

Marché de maîtrise d'œuvre: Travaux d'aménagements Saint-Bertrand-de-Comminges

Il est rappelé que le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 16 janvier 2025. Les études ont ainsi pu démarrer dans de bonnes conditions.

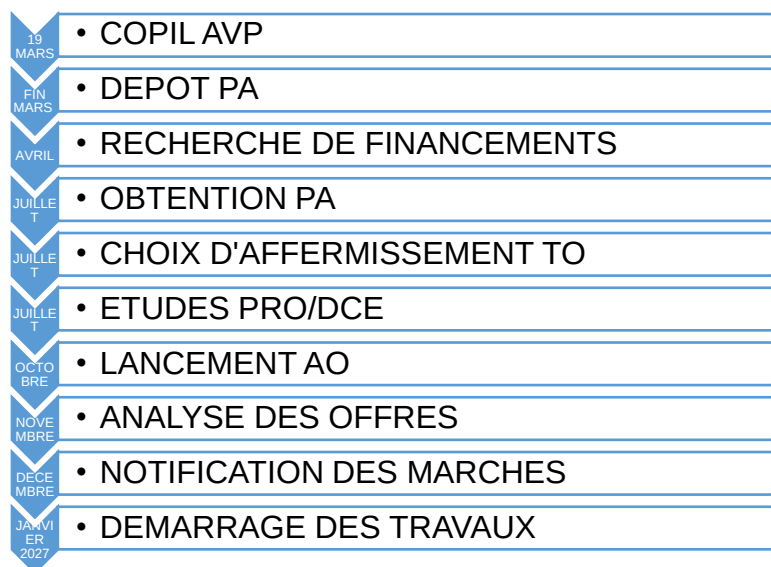
Une réunion de lancement du marché s'est tenue le 12 février 2025. Elle a permis de présenter l'équipe de maîtrise d'œuvre et de préciser le calendrier prévisionnel ainsi que les modalités d'organisation du projet.

La phase ESQ (Esquisse) a été réalisée conformément au planning. Elle a été présentée en comité de pilotage puis validée dans ses grandes orientations.

Par ailleurs, une rencontre s'est tenue le 9 janvier 2025 avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Les échanges, jugés constructifs, ont permis de confirmer la cohérence générale du projet, au regard notamment des remarques formulées par l'ABF.

Une nouvelle présentation de la phase Esquisse a été réalisée afin de permettre aux élus d'être pleinement informés de l'état d'avancement du projet et de rappeler les grandes orientations retenues. La phase Esquisse a été commentée au vu des remarques formulées par l'ABF. Les points notés ont été rappelés et mis en avant pendant la séance.

Le planning prévisionnel proposé par la maîtrise d'œuvre pour l'année 2026, validé par l'AMO, a été jugé réaliste et a été présenté aux élus.



Ce planning précise que l'objectif principal est de finaliser les études ainsi que le choix des entreprises. Il est à noter que les travaux, ou les fouilles, ne débiteront pas avant 2027.

Madame la Maire de Saint-Bertrand-de-Comminges a ajouté que concernant la restauration du tympan de la cathédrale, il a été précisé que les travaux sont prévus pour janvier 2027, conformément au planning prévisionnel de la maîtrise d'œuvre, qui précise également que les travaux de réfection commenceront en janvier 2027.

Madame la Maire a suggéré d'ajouter au planning prévisionnel la rencontre avec les riverains, et a précisé que cette rencontre pourrait être programmée pour juin 2026. Madame la Présidente a également insisté sur le fait qu'il est important de rester vigilant concernant les financements. Si le projet est présenté aux riverains, il faudra le faire de manière à indiquer qu'il s'agit d'un projet à venir, mais que la recherche de financement sera encore en cours. La manière de présenter les choses doit être réfléchie en amont.

Enfin, Madame la Présidente a bien insisté sur le fait qu'en 2026, il serait nécessaire de mener une prospection financière pour rechercher des financements, en prenant en compte notre budget. Cela devra être fait avant même de pouvoir s'engager sur le montant estimé par la maîtrise d'œuvre, afin de vérifier si le SM est en capacité d'absorber cette charge.

Construction du local d'accueil et réhabilitation des sanitaires du cloître

On rappelle que, malgré les incertitudes liées aux fouilles, le permis de construire a été délivré et les études de la phase PRO validées en février 2025. Le projet est techniquement défini, prêt pour démarrer, mais les fouilles archéologiques rencontrent des blocages. Après un arrêté modificatif en mai, l'emprise a été réduite à 290 m², avec un coût estimé de 150 000 €. Les négociations pour une procédure allégée ou l'adaptation du projet architectural n'ont pas abouti. La réfection des sanitaires du cloître n'a pas été lancée, la priorité étant donnée au local d'accueil pour optimiser les coûts. L'objectif pour 2026 est de continuer les négociations pour réduire l'impact des fouilles.

Des réunions avec la DRAC et Monsieur le Maire sont prévues pour avancer sur le projet.

Il a été rapporté, qu'EVEHA a remis une estimation et il est ajouté que, concernant uniquement les fouilles sur la surface du local d'accueil, le puisard et l'assainissement, cela se chiffrerait à 60 000 à 70 000 €, soit bien moins que ce qui était prévu pour les 290 mètres carrés.

La réfection des sanitaires du cloître n'a pas été entamée. Dans un souci de maîtrise des coûts, la maîtrise d'œuvre propose de mutualiser les travaux concernant la construction du local d'accueil et de la réfection des sanitaires du cloître.

Le projet du local d'accueil est en suspens depuis un moment, et les négociations vont continuer. Il est suggéré d'envisager le lancement en priorité de la réfection des sanitaires du cloître, le deuxième projet, qui devait initialement commencer en même temps que le premier.

Vie culturelle du site :

1) Musée Archéologique départemental

La saison 2026 du musée archéologique a été présentée. Le programme sera riche et inclura notamment : Le programme 2026 du musée archéologique comprendra des ateliers (kamishibai, masques de théâtre, jeux antiques), des journées thématiques (gladiature, 100 ans du Trophée, artisanat et archéologie expérimentale), des événements (spectacles, conférences, escape game), Le musée a concentré ses efforts sur l'accessibilité, avec des actions telles que la création de livrets adaptés, des ateliers tactiles, et des visites spécialement adaptées.

Madame la Présidente a salué l'effort et la belle proposition faite concernant la médiation.

2) Les Olivétains

Les éléments suivants ont été présentés lors de la séance du Comité Syndical :

- **Fréquentation et dynamique de visite en 2025** : Un bilan détaillé de la fréquentation, montrant une augmentation de 30 % du nombre de visiteurs, soutenue par la mise en place de la billetterie et une meilleure gestion des flux. La performance de la librairie-boutique et l'augmentation du CA des groupes ont également été présentées. L'attractivité durable du site a été confirmée, notamment pendant la saison automne/hiver.
- **Qualification de la clientèle** : L'analyse de la clientèle, principalement française, avec une part croissante de visiteurs étrangers, a été partagée. La majorité des visiteurs, souvent en couple et seniors, recherche des séjours combinant visites culturelles et activités de montagne.
- **Projets pour 2026** : Les actions prévues pour 2026, telles que la poursuite du travail avec les structures culturelles du Comminges et les actions ciblées pour promouvoir les offres destinées aux groupes, ont également été abordées.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Maryse VEZAT-BARONIA lève la séance à 17h10.

A Saint-Gaudens